



DÉLIBÉRATION

du 25 mars 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoir Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY), Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Noëlle BICHON</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 19 mars 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26 MARS 2025</u> Publiée, le <u>8 MARS 2025</u> Notifiée, le	
Délibération n°25.2.23	CULTURE <i>Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une guinguette au plan d'eau – 2025, 2026 et 2027</i>

Madame le Maire expose aux élus qu'après les retours favorables sur la guinguette installée les 3 derniers étés au plan d'eau, un appel à projet a été lancé pour l'installation d'une guinguette pour les étés 2025, 2026 et 2027.

Une candidature a été reçue. La candidature de Arthur GASNIER a été retenue.

Conformément aux dispositions de l'appel à projet, il convient de conclure une convention d'occupation du domaine public avec Arthur GASNIER. Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

- Installation d'une guinguette au Chalet du Plan d'eau et sur les espaces attenants ;
- **Installation du 30 mai 2025 au 31 août 2025, du 29 mai 2026 au 31 août 2026 et du 28 mai 2027 au 31 août 2027 ;**
- Horaires d'ouverture :
 - o Dimanche, lundi, mardi, mercredi jeudi : jusqu'à 22h au plus.
 - o Vendredi, samedi : jusqu'à 1h du matin au plus.
- **Une redevance mensuelle d'occupation du domaine public de 800€ mensuels sera perçue par la Commune.** Pour les années 2025 et 2026, la redevance pourra être revue en fonction de l'évolution de l'indice de prix de l'électricité (indice de prix de production de l'industrie française – électricité vendue aux entreprises consommatrices finales – identifiant 010534769) ;
- Une caution de 2000€ sera également demandée ;
- L'occupant s'engage à respecter les lieux et à les laisser en état de propreté sur l'ensemble de la saison. **Une attention particulière devra être portée à l'absence de dépôts sauvages.**

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu l'avis de la Commission culture ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la convention d'occupation du Domaine public communal à conclure avec M. Arthur GASNIER pour l'installation d'une guinguette au plan d'eau de Mésanger pour les années 2025, 2026 et 2027.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Noëlle BICHON
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

